



Procès-Verbal Commission Régionale des Règlements

Réunion du 21 août 2025 (Par visioconférence et voie électronique)

Président : M. CHBORA.

Présents : MM. ALBAN, BEGON, DURAND, VACHETTA

Assiste : Mme RENAUDAT, service des licences.

RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

DOSSIER N° 2

CHANFI Kartoibi (Senior) – licence contestée – club U. S. MEAULNE-BRAIZE – 521158

Considérant que le joueur cité en rubrique affirme ne pas avoir signé le bordereau de demande de licence transmis par le club dans le cadre de son enregistrement au sein de ce dernier ;

Considérant que le club n'a pas répondu à la demande d'explication de la Commission dans le délai imparti ;

Considérant les faits précités ;

La Commission Régionale des Règlements transmet le dossier à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner.

TRESORERIE

Les clubs listés ci-dessous, n'étant pas à jour vis-à-vis de la Trésorerie en fin de saison 2024-2025 et n'ayant effectué aucune démarche auprès de la Ligue pour la mise en place d'une mesure d'accompagnement, conformément à l'article 47.4 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, aucune demande de licence ne pourra être effectuée et aucune équipe des clubs concernés ne pourra débiter la saison 2025-2026 tant que la situation ne sera pas régularisée ;

564089	VETERANS DE VEYRINS-THUELLIN	8602	852552	OFFICIAL LYON FOOTBALL	8605
560621	UNION FUTSAL MARTINEROIS	8602	880743	LAFOY DIEZ MENUISERIE ET ISOLATION	8605
781983	ENT. GRESIVAUDAN FOOT FEMININ	8602	881033	OLTV LYON 08	8605
582776	FOOTBALL CLUB AGNIN	8602	841819	AS DE ST SIMON	8605
560238	ACADÉMIE DES COLLINES	8602	839395	SC ETUD.LYON VILLEUR	8605
581958	A.S. SUSVILLE MATHEYSINE	8602	590456	LYON 6 FUTSAL	8605
549826	A. FUTSAL PONT DE CLAIX	8602	582476	F.C. DEPORTI'VAULX	8605
580660	A.S. ROMANAISE	8603	847311	LA LYONNAISE DU CRAMPON 97	8605
517343	INTER HTE HERBASSE A CREPOL	8603	860598	FOOT OLYMPIQUE COUZONNAIS SPORT	8605
561243	FOOTBALL CLUB UPPER	8603	564091	ALL STAR SOCCER	8605
526335	A.S. CHANGYNOISE	8604	564083	DUQUEINE CHAMPIONS PROJECT	8605
602588	A.S. CASINO ST ETIEN	8604	521194	U.S. MUNICIPALE PIERRE BENITE	8605
580477	L ETOILE SPORT FUTSAL ANDREZIEUX BO	8604	565003	ASSOCIATION SPORTIVE CASA SPORTS LY	8605
509605	U.S.GLE. ARMENIENNE VIENNE	8605	590353	AS LYON REP DEMOCRATIQUE DU CONGO	8605
500406	R.C. LYON	8605	554371	AS DES JEUNES DE MAYOTTE 73	8606

563658	GREMIO FUTSAL CLUB 74	8607	761242	ENTENTE SPORTIVE SOLIDARITE FEMININ	8614
882488	VARIETE FOOTBALL 74	8607	565030	FC JAGUAR SAINT ELOY LES MINES	8614
582079	THONON EVIAN SAVOIE FOOTBALL CLUB	8607	552951	CLERMONT OUTRE MER	8614
564032	RAQUETTE FOOTBALL CLUB	8607	581487	FUTSAL COURNON	8614
581127	A. S. DE FERNEY-VOLTAIRE	8607	560905	FOOT CLUB CLERMONT INTERNATIONA	8614
539857	CHARMES 2000	8611			
748304	FOOTBALL FEMININ YZEURE ALLIER AUVE	8611			
615843	LIMAGRAIN FC	8614			

Il est recommandé à ces clubs de prendre contact le plus rapidement possible avec le Pôle Financier de la LAuRAFoot pour procéder à la régularisation de leur situation (Par téléphone au 04.72.15.30.25 ou par mail comptabilite@laurafoot.fff.fr).

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président,

Le Secrétaire,

Khalid CHBORA

Bernard ALBAN